

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 29/06/2020

STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Comité départemental de suivi

Lundi 29 juin 2020, Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et René MASSETTE, président du Conseil départemental, ont présidé le comité de suivi de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en présence de Joëlle CHENET, commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région PACA, et des représentants des différents services et opérateurs de l'État.

Annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté constitue un chantier prioritaire du quinquennat, innovant aussi bien par les budgets engagés que par le pilotage à partir des territoires et des acteurs de proximité.

Elle entend tout particulièrement garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, accompagner les plus vulnérables pour favoriser l'accès à l'emploi et la sortie de la pauvreté.

Cette stratégie inédite d'investissement social vise également à assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de favoriser leur autonomie, mais aussi à rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables, et plus incitatifs à l'activité.

Premier point d'étape depuis la signature, le 26 juin 2019, de la convention entre l'État et le Conseil départemental, actant un engagement financier conjoint renforcé en faveur des populations précaires, le comité de suivi a permis de présenter un bilan des mesures mises en œuvre et des crédits mobilisés dans les Alpes-de-Haute-Provence .

Ainsi, en 2019 :

- 490 000 € ont été engagés, à hauteur de 240 000 € pour l'État, et de 250 000 € pour le Conseil départemental, dans le cadre des actions du socle¹ (objectif « zéro sortie sèche » de l'Aide sociale à l'enfance - ASE -, accueil social inconditionnel de proximité, insertion des bénéficiaires du RSA, accompagnement spécifique des femmes en situation de précarité, actions collectives en lien avec la parentalité) ;
- 11 000 € ont été alloués pour des projets territoriaux (en direction du Centre médico-social -CMS- de Forcalquier et du Point Rencontre de Château-Arnoux-Saint-Auban) ;
- 110 000 € supplémentaires de dotation de l'État ont été alloués au Conseil départemental au titre des politiques d'insertion.

¹ Cf. les « cinq engagements pour un modèle social de l'émancipation » de la [stratégie de lutte contre la pauvreté](#).

En 2020, de nouvelles contractualisations poursuivent cette collaboration, et la renforcent :

- près de 800 000 € pour le déploiement et le renforcement en année 2 des actions du socle, pour la formation des travailleurs sociaux et pour une part d'initiatives nouvelles (cf. ci-dessus) ;
- 800 000 € pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, annoncée le 14 octobre 2019 par Adrien TAQUET, secrétaire d'État à la protection de l'enfance. Les Alpes-de-Haute-Provence font partie des 30 départements retenus pour son déploiement en 2020. Ce deuxième volet repose sur une contractualisation tripartite État-Agence Régionale de Santé-Département (600 000 € pour la DDCSPP et 200 000 € pour l'ARS) ;

La région PACA est la deuxième région française après l'Île-de-France en matière d'inégalités sociales. Ainsi, alors que le taux de pauvreté en France métropolitaine est de 14,2 %, il s'élève à 17,4 % au niveau régional. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, ce taux est de 16,8 %.

Le taux de chômage du département était de 9,8 %, contre 7,9 % au niveau national et 9,3 % pour la région PACA au 4^e trimestre 2019, et a sensiblement augmenté suite à la chute d'activité liée à la période de confinement.

Le niveau de vie médian est de 19 719 €, contre 20 520 € en France.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, ces dispositifs de développement social viennent renforcer l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes jeunes ou moins jeunes en situation de précarité. Ils confirment leur rôle essentiel pour garantir la continuité des activités vitales pour les plus populations les plus fragiles : aide alimentaire, accès aux logements et à l'hébergement d'urgence, protection de l'enfance, aide à la parentalité, lutte contre les violences infra-familiales, etc. Ils visent à favoriser l'émancipation du plus grand nombre.

Vous pouvez télécharger ou consulter en ligne le détail des mesures des stratégies nationales de [prévention et de lutte contre la pauvreté](#) et de [prévention et de protection de l'enfance](#).

Le préfet a salué l'engagement de tous les acteurs, État, collectivités, associations, dans la définition et le déploiement de ces actions en faveur des populations les plus vulnérables, et dans cette démarche de construction collective d'un nouveau modèle social.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex